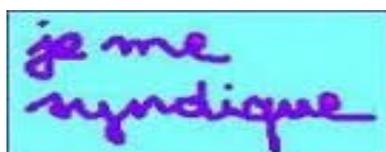


**En mai
On fait refleurir
notre
syndicalisation !**



**Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2020/2021
Téléchargez le bulletin d'adhésion**



2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°78

Sommaire: Dossier Covid, Ris formateurs, Appel à candidature, Indemnités, Temps partiel, Mouvement, Solidarité, Climat, Prolongation d'activité



Mise à jour de la FAQ ministérielle le #1erMai :

▶ **#ULIS** : les élèves doivent rester soit en classe, soit dans la structure ULIS

▶ **#EPS** : réouverture sport en intérieur mais privilégier les activités extérieures...

les changements [ici](#)

[La FAQ du MEN au 1/5/2021](#)

[La FAQ du SNUipp-FSU](#)

[Déclarer les jours de classe non remplacés ici](#)



Alerte sociale sur les conditions sanitaires et les moyens pour l'école

Suite à l'alerte sociale déposée le 23 avril, le SNUipp-FSU a été reçu le 27 avril par la DGRH et la DGESCO dans le cadre de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève.

Dans l'attente du relevé de conclusions, voici les principaux éléments échangés.

[C'est ici](#)

Elle aura lieu le 4 mai à 17h en visio

Cette réunion s'inscrit notamment dans la préparation d'une audience au ministre.

Au menu les conditions de travail des formateurs-trices, la revendication d'une priorisation de leurs tâches autour des questions de formation et une égalité de traitement sur les questions indemnitaires.

Le SNUipp-FSU axera son intervention sur la nécessité d'un recentrage du métier autour des questions de pédagogie et de formation, cœur du métier, pour permettre une réponse à l'impossibilité actuelle de le réaliser, à la surcharge de travail, ainsi que pour borner le risque qu'une éventuelle avancée du côté des indemnités s'accompagne, pour le ministère, d'une charge de travail supplémentaire ou une dérive des missions vers des fonctions de gestion des ressources humaines.

Nous mettrons en avant les revendications liées au temps (reconnaissance du temps invisible comme les temps de préparation des formations) et aux priorités à retrouver dans leur travail (respect de la circulaire de 2015, formations sur toutes les dimensions des programmes...).

Les revendications de moyens seront également portées : postes (dont postes de CPC EPS dans les circons), mais aussi décharges (PEMF), outils de travail.



APPELS à CANDIDATURES POSTES à PROFIL

avant le 7 mai 2021 à midi.

- un poste de conseiller pédagogique dans la circonscription de Nice 2
- un poste de conseiller pédagogique départemental – adjoint à l'inspecteur adjoint au directeur académique chargé du 1er degré

Tout est : [ici](#)



Indemnités peri-éducatives : les IPE 2020/2021

Saisie de demandes du 10 au 24 MAI

Cela concerne

- ▶ les activités à caractère sportif, artistique, culturel, scientifique ou technique prévues dans le projet d'école, dans le cadre des contrats éducatifs locaux ou dans la mise en oeuvre de politiques interministérielles à caractère social.

Tout est : [ici](#)



Demandes de temps partiel sur autorisation: les 1ers entretiens avec les IEN commencent dès cette semaine

En l'état actuel des règles établies unilatéralement par l'IA, les collègues concernés sont donc convoqués chez les IEN pour un entretien .

- ▶ lesTP en cas des 3 ans des enfants en cours d'année scolaire.

Quels sont les collègues concernés qui sont convoqués chez les IEN :

- ▶ les 1ères demandes sur autorisation ;
- ▶ les renouvellements de TP sur autorisation en cas de changement d'affectation ;
- ▶ lesTP en cas des 3 ans des enfants en cours d'année scolaire.

Lors de l'entretien chez l'IEN vous pouvez demander à joindre un courrier pour préciser les raisons de votre demande. Et le cas échéant mettre des PJ.

**L'IEEN aura lui un document à compléter sur lequel vous pourrez aussi brièvement préciser les raisons.
DEMANDEZ UNE COPIE DE CE DOCUMENT REMPLI PAR L'IEEN.**

Puis décision du DASEN : en cas de refus à l'issue de cet entretien, les collègues pourront déposer un recours en CAPD (le SNUipp-FSU fournira des modèles types à adapter à chaque situation) pour contester la décision de l'IA. L'an dernier, nous avons réussi à faire modifier certaines décisions initiales de l'IA . Le Dasen trouvera face à lui un SNUipp-Fsu déterminé.

COPIE au SNUipp-FSU de tout cela.

CALENDRIER prévu

- Pour celles et ceux qui n'ont pas participé au mouvement:

les entretiens commencent dès ce mercredi et la Capd de recours est prévue le 3 Juin

- si participation au mouvement :entretiens après les résultats du mouvement.

CAPD recours/refus de TP prévue le 1er juillet 2021.



Du 21 AVRIL au 10 MAI midi : vérification des accusés de réception

**COPIE au SNUipp-FSU dans tous les cas
pour vérification de votre accusé**

A NE RENVOYER corrigé à la Dsden à: mouvement1degre06@ac-nice.fr -

AVANT le 10 MAI midi - QUE si erreur ou annulation (participants facultatifs)

AVEC COPIE au SNUipp-FSU

pour que nous relayons auprès de la Dsden

TOUTES LES INFOS : [ICI](#)



Dimanche 9 mai : Loi climat : Marche d'après !

Collectif Citoyen.ne.s Pour Le Climat
Nouvelle initiative et manifestation

DIMANCHE 9 MAI 2021

14H à Nice, sur le parvis du Théâtre de Verdure

Le 9 mai nous marcherons à nouveau pour dénoncer une loi Climat dénuée d'ambition, qui ne permettra pas à la France de respecter l'accord de Paris.

En effet, après deux semaines de débats du projet de loi Climat et Résilience à l'Assemblée Nationale, et malgré plus de 5000 amendements déposés, le résultat n'est pas à la hauteur de l'urgence climatique et sociale.



A la fin de la manifestation parisienne du 1er mai, des militants de la CGT ont été l'objet d'injures et de violences ayant entraîné des blessures. La FSU leur exprime sa solidarité. Ces agressions sont inacceptables. Elles doivent être condamnées sans ambiguïté.

Le droit de manifester s'inscrit dans les fondements de la démocratie. Il doit être protégé et garanti pour permettre l'expression des revendications et les luttes pour les droits des travailleuses et des travailleurs.



PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos